

ÉCOLE MATERNELLE  
LA FONTAINE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
ROLAND BELLEVILLE

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : ..... Niveau : ..... Classe : .....

#### ELÈVE

Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... Sexe : M  F   
 Prénom(s) : ..... / ..... / .....  
 Né(e) le : ---- / ---- / ---- Lieu de Naissance (Commune et département) : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 Ancienne école fréquentée : .....

\*\*\*\*\*

#### RESPONSABLES LÉGAUX

Mère Autorité parentale : Oui  Non   
 Nom de famille : .....  
 Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 ☎ Domicile : ..... ☎ Portable : .....  
 ☎ Travail : ..... Numéro de poste : .....  
 Courriel .....@ .....

\*\*\*\*\*

Père Autorité parentale : Oui  Non   
 Nom de famille : .....  
 Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 ☎ Domicile : ..... ☎ Portable : .....  
 ☎ Travail : ..... Numéro de poste : .....  
 Courriel .....@ .....

\*\*\*\*\*

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui  Non   
 Organisme : .....  
 Fonction : ..... Lien avec l'enfant : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 ☎ fixe : ..... ☎ Portable : .....  
 Courriel : .....@ .....

Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n° 94-149 du 13/04/1994).
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n° 2004-104 du 25/06/2004).

## **PIÈCES À FOURNIR**

- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture Edf, téléphone hors portable, quittance de loyer, facture d'eau, avis d'imposition).
- Copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité légale.
- Pour les parents divorcés, une copie du justificatif de garde de l'enfant (jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales) et autorisation d'inscription scolaire établie par le 2<sup>e</sup> responsable légal ayant l'autorité parentale conjointe.
- Pour les personnes séparées (en instance de divorce), une attestation des deux parents justifiant de leur accord à cette inscription ainsi qu'une photocopie de leur pièce d'identité.
- Copie du document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (copie du carnet de santé ou de vaccination).
- Pour une inscription en école élémentaire : Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, le cas échéant.

***Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche***

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education Nationale « Base Elèves 1<sup>er</sup> degré ». Le Maire de la commune est également destinataire de ces données dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant, s'exerce auprès du Directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du Directeur académique des services de l'Éducation Nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.